

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3811

commune (s) : Solaize

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 178, rue de Chantabeau et appartenant aux conjoints Cledassou**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Chantabeau, réserve n° 11 au PLU, la Communauté urbaine doit acquérir un immeuble situé 178, rue de Chantabeau à Solaize et appartenant aux conjoints Cledassou.

L'acquisition de l'ensemble du tènement entre dans un projet plus global de la Commune, de réalisation d'un pôle enfance sur Solaize.

Les propriétaires ne souhaitant pas vendre, dans l'immédiat, l'ensemble du tènement, l'acquisition de leur propriété se fera en deux phases.

La première phase concerne l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 77 de la section AS, pour une superficie de 263 mètres carrés, sur laquelle est édifié un garage.

Au terme du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait ledit immeuble au prix de 38 700 €, libre de toute location ou occupation, admis par les services fiscaux et se décomposant comme suit :

- terrain et garage : 23 600 €,
- dépréciation du reste de la propriété : 15 100 €.

La démolition du garage et les travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, ont été évalués à 41 000 €.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 1 300 €.

Le terrain sera pour partie versé dans le domaine public de voirie et pour partie rétrocédé à la Commune selon les modalités à définir ultérieurement ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition d'un immeuble situé 178, rue de Chantabeau à Solaize et appartenant aux conjoints Cledassou.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer le compromis et l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer le permis de démolir pour le garage et une déclaration de travaux pour la clôture et la reprise du pignon.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à créer.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 800 - fonction 824, à hauteur de 38 700 € pour l'acquisition et de 1 300 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,